

The Routledge International Handbook on Decolonizing Justice

25 - Handicap, race et état carcéral

Vers une abolition décoloniale inclusive

Simone Rowe and Leanne Dowse

Traduction : LE KIOSK (@infolekiosk@riseup.net)

La violence matérielle et épistémique de la confrontation coloniale est clairement évidente dans les taux élevés de personnes handicapées qui sont criminalisées ou emprisonnées dans des établissements carcéraux à travers le monde – dont la grande majorité sont des Noirs, des autochtones et des personnes de couleur (Ben-Moshe, 2020 ; Human Rights Watch, 2009, 2020). Les circonstances politiques, matérielles et épistémiques particulières qui conduisent à l'augmentation de la criminalisation et de l'incarcération de ce groupe révèlent les lacunes d'une compréhension universaliste de la justice. Ce chapitre se concentre sur les fondements épistémiques et politiques nécessaires pour réimaginer la justice pour les personnes handicapées criminalisées ou incarcérées dans des contextes coloniaux, dont beaucoup sont noires, autochtones et de couleur. En mettant en avant la primauté de la colonialité dans la création et le maintien de l'État carcéral, nous soutenons que la justice pour les personnes handicapées criminalisées ou incarcérées dans les contextes coloniaux dépend de la progression d'une abolition décoloniale inclusive.

À l'instar des militants et des mouvements pour la justice pour les personnes handicapées, nous utilisons le terme « handicap » comme terme générique désignant l'expérience des personnes souffrant de divers handicaps physiques, cognitifs et psychologiques. Tout en reconnaissant la spécificité des luttes pour la justice des peuples autochtones et des personnes de couleur, nous utilisons, le cas échéant, les termes « race » et « peuples racialisés » pour inclure les Noirs, les autochtones et les personnes de couleur. Nous reconnaissons en outre les particularités des luttes respectives des Noirs, des Autochtones, des peuples de couleur et des personnes handicapées pour la libération et l'autodétermination. Notre analyse s'aligne fondamentalement sur l'appel de la chercheuse anticoloniale de Chickasaw Nation, Jodi Byrd (2019), à réfléchir aux multiples possibilités de solidarité et de résistance entre les membres de ces groupes divers et qui se chevauchent d'une manière qui met en avant les réalités que représentent les terres des peuples autochtones. sont devenus le terrain de l'oppression des autres » (p. 213).

Malgré leur omniprésence dans les régimes carcéraux des colonies de peuplement, les discussions soutenues sur le lien entre race et handicap continuent d'être largement absentes des études décoloniales et abolitionnistes. L'une des conséquences de cette absence est que les implications potentielles d'une telle enquête pour faire progresser les aspirations libératrices de la décolonisation et de l'abolition en tant que projets mutuellement constitutifs restent sous-développées. En poursuivant le développement d'interventions intellectuelles et pratiques visant à démanteler et à transformer les régimes carcéraux coloniaux, les chercheurs et militants abolitionnistes nous exhortent à réfléchir aux interconnexions entre toutes les formes de domination et d'oppression (Davis et al., 2022 ; Matsuda, 1999). Les chercheurs autochtones et décoloniaux ont démontré de manière convaincante les racines coloniales des régimes carcéraux (Chartrand et Rougier, 2021 ; Cunneen, 2021 ; Ross, 1998) et ont reconnu la violence épistémique concomitante (Spivak, 1998) découlant de l'imposition de paradigmes et de processus colonisateurs occidentaux et l'assujettissement continu des connaissances et de la culture autochtones (Smith, 2014). Ces analyses mettent en évidence la nécessité de faire progresser un abolitionnisme anticolonial ou

décolonial qui s'oppose aux croyances bien ancrées dans la supériorité des paradigmes occidentaux et la reproduction des discours colonisateurs. Cela met en lumière le rôle transformateur que les connaissances et les modes d'être autochtones pourraient jouer dans la construction d'alternatives au projet colonial (Coulthard, 2014).

Centrer les expériences des personnes handicapées racialisées et non racialisées qui sont criminalisées dans des contextes coloniaux donne lieu à de multiples pistes de recherche connexes : quelles compréhensions de la continuité et de la reproduction de la colonialité (en tant que relations de pouvoir) et du carcéral (en tant que techniques) et logiques de punitivité dans et au-delà du domaine pénal) émergent dans les interconnexions entre les généalogies de la race et du handicap dans les contextes coloniaux ? Que pouvons-nous apprendre des savoirs et des pratiques culturelles autochtones qui « nagent instinctivement à contre-courant des courants colonisateurs » (Chartrand et Rougier, 2021, p. 30) de la suprématie blanche, de la normativité coloniale et de la carcéralité ? Comment ces idées pourraient-elles être mobilisées pour réimaginer la justice pour les personnes handicapées, racialisées et non racialisées, qui sont également des sujets carcéraux, en reliant les luttes décoloniales, autochtones et abolitionnistes contre l'État carcéral colonial ?

Dans ce chapitre, nous nous appuyons sur les travaux d'universitaires et de militants autochtones, décoloniaux et abolitionnistes qui mettent l'accent sur divers aspects du lien entre le projet colonial et les constructions de la race, du handicap et du carcéral. Ce faisant, nous plaidons en faveur d'une (re)conceptualisation des rôles centraux des perspectives autochtones, décoloniales et abolitionnistes dans la génération d'idées théoriques et pratiques sur la reproduction et la résistance aux paradigmes, institutions, normes et pratiques colonisateurs en relation avec les populations criminalisées ou personnes handicapées incarcérées, racialisées et non racialisées. Premièrement, nous réfléchissons à l'importance de la continuité historique des régimes coloniaux pour catégoriser, confiner et éliminer les différences biologiques et incarnées sous forme de race et de handicap et examiner les interconnexions entre elles. Deuxièmement, nous explorons les idées clés d'universitaires et d'activistes autochtones, décoloniaux et abolitionnistes qui remettent en question la logique coloniale via la (re)valorisation des connaissances et des façons d'être autochtones. Enfin, nous examinons comment ces idées peuvent être appliquées à la réimagination de la justice sous la forme d'une abolition décoloniale inclusive.

Désactiver la colonialité : relier race et handicap

L'historicisation du handicap dans le cadre du projet colonial révèle trois idées étroitement liées. Créer une « histoire du présent » rend d'abord visibles les interconnexions entre la continuité et la reproduction des constructions coloniales de race et de handicap. Deuxièmement, il révèle le rôle central de l'enfermement continu des personnes handicapées dans la création de l'État carcéral. Troisièmement, il expose comment le « pouvoir relationnel d'affirmation de la vie » (Dudgeon, 2021, p. 110) des systèmes de connaissances et des visions du monde autochtones a été subjugué et discrédité par les affirmations de supériorité des paradigmes positivistes occidentaux et de leurs « institutions génératrices de mort » associées (Kaba). tel que cité dans Taylor, 2021, s.d.). Ensemble, ces idées mettent en évidence les principales forces épistémiques et matérielles qui ont donné naissance à l'un des groupes à la croissance la plus rapide dans les régimes pénaux coloniaux : les personnes handicapées, racialisées et non racialisées.

Deux idées conceptuelles sur la colonialité façonnent nos arguments. Premièrement, à la suite de Mignolo et Walsh (2018), nous considérons la colonialité comme constitutive de la modernité : « modernité/colonialité sont intimement, complexes, explicites et complices », de sorte qu'il n'y a « pas de modernité sans colonialité » (p. 4). Dans le même ordre d'idées, nous reprenons l'appel de Santos à mettre en avant la continuité des relations coloniales dans les analyses du capitalisme : « le système mondial moderne n'est pas seulement capitaliste ; elle est également de nature colonialiste » (cité dans Dalea & Robertson 2004, p. 159). Nous suivons donc l'argument du chercheur Déné Yellowknives Glen Coulthard (2014) pour déplacer contextuellement nos investigations de «

l'accent mis sur la relation capitaliste vers la relation coloniale » (p. 13). Intégrer le handicap et ses liens avec la race dans une analyse de la matrice coloniale du pouvoir reconnaît nécessairement comment le colonialisme (en tant que série d'événements historiques) et la colonialité (en tant que relations de pouvoir) ont informé les ordres, les logiques et les logiques épistémiques occidentales et capitalistes modernes. pratiques utilisées pour légitimer et justifier la catégorisation, la subordination, le confinement et l'élimination des personnes handicapées, racialisées et non racialisées.

Beaucoup a été écrit sur la construction coloniale de la race et du genre, mais le handicap et ses liens avec la race dans le contexte du colonialisme ont été relativement sous-explorés. De même, le lien entre race et handicap en relation avec la création de l'État carcéral est rarement examiné. Alors que la production massive de déficiences créées par la violence physique de la rencontre coloniale, le travail des esclaves et les châtiments corporels coloniaux est de plus en plus reconnue, il reste une tendance à éclipser la manière dont la colonisation n'était pas seulement une question de création de hiérarchies raciales basées sur la supériorité supposée des corps/esprits blancs, mais aussi sur les hiérarchies capacitaires basées sur la supériorité supposée des corps/esprits capables (Cleall, 2015). Comme le soutient Soldatic (2015), l'un des principaux moyens de maintenir la légitimité et le contrôle colonial était le recours simultané au racisme scientifique et au capacitisme scientifique. En d'autres termes, le handicap dans le cadre du projet colonial en est venu à être interprété comme « une construction socialement déshumanisante en tandem [c'est nous qui soulignons] avec les théories de la dégénérescence raciale » (Mitchell et Snyder, 2003, p. 851).

En effet, le racisme scientifique et le capacitisme scientifique ont fondamentalement modifié la façon dont les connaissances incarnées des peuples autochtones sur la différence, les déficiences et les capacités étaient socialement construites (Connell, 2011). Ici, ce que Sean Grech (2015) appelle la « normativité coloniale » (p. 10) illustre utilement comment le colonialisme a recadré et repositionné à la fois le handicap et la race comme des conditions « remplies de signifiants et de messages autour des notions de corps colonisés idéaux » (p. 10). Les pratiques génocidaires eugéniques – fondées sur des théories d'insuffisances biologiques perçues visant à effacer la présence à la fois de personnes racialisées et de personnes qualifiées de « handicapées » – ont coïncidé avec des techniques de médicalisation, de pathologisation, de contrôle et de ségrégation (Soldatic, 2020). L'attrait de l'eugénisme était principalement centré sur son pouvoir d'objectiver, de classer et de catégoriser la différence (par exemple, la race et le handicap) en tant que forme sanctifiée de disqualification scientifique et d'attribuer le pouvoir de promulguer cette disqualification à une pléthore de professions (y compris la médecine, la psychologie, psychiatrie et travail social) et les établissements carcéraux associés (Mitchell & Snyder, 2003, p. 852). En tant que lieu clé de l'oppression, la reproduction de la fixation coloniale sur la catégorisation et la disqualification est visible aujourd'hui dans ce que la militante et théoricienne pour la justice pour les personnes handicapées Mia Mingus (2015) décrit comme le complexe industriel médical (MIC):

Le complexe médico-industriel est un énorme système dont les tentacules s'étendent au-delà des simples médecins, infirmières, cliniques et hôpitaux. Il ne s'agit pas seulement d'un élément majeur de l'histoire du capacitisme, mais de tous les systèmes d'oppression [...]. De la médicalisation forcée utilisée aujourd'hui dans les prisons à la manière dont les termes « criminel » et « handicapé mental » sont encore utilisés de manière interchangeable. Du manque de services culturellement compétents à la diabolisation et à l'effacement de la guérison et des pratiques autochtones.

La reproduction des logiques coloniales du racisme scientifique et du capacitisme scientifique – ou ce qu'Angela Ritchie (2017) appelle le « capacitisme racialisé » (p. 91) – se retrouve également dans le maintien de l'ordre et la criminalisation contemporains des personnes racialisées et non racialisées. handicap (Rowe et al., 2021). Comme le soutient Liat Ben-Moshe (2020), le capacitisme racialisé nécessite la reconnaissance des interconnexions profondes entre la criminalisation et la pathologisation en tant que formes fondamentales d'oppression et caractéristiques fondamentales de

la violence étatique et des logiques carcérales. Comme nous l'avons démontré ailleurs, la réponse par défaut de la police aux personnes handicapées, racialisées et non racialisées, consiste à adopter à la fois le racisme et le capacitisme dans leurs formes les plus nues et les plus carcérales – la race et le handicap sont trop souvent considérés par la police comme dangereux (Rowe et coll., 2021). Les conséquences pour les membres de ces groupes sont souvent désastreuses. Des données provenant des États-Unis, par exemple, révèlent que les personnes handicapées représentent entre un tiers et la moitié de toutes les personnes tuées par la police, dont la grande majorité sont des personnes racialisées (Kim et al., 2021). Depuis ses premières origines dans les contextes coloniaux, le maintien de l'ordre a joué un rôle central dans l'expansion coloniale, le maintien de l'esclavage ainsi que l'exploitation et le contrôle des peuples des Premières Nations (Cunneen, 2023). La continuité historique du capacitisme racialisé (de concert avec l'hétérosexisme et le classisme) n'est donc pas un sous-produit du maintien de l'ordre, mais est au cœur de sa fonction ; un point qui renforce le besoin urgent de décoloniser le maintien de l'ordre (Porter, 2016) pour tous les groupes marginalisés et opprimés (Rowe et al., 2021).

À côté de la propension à minimiser les interconnexions entre la construction coloniale de la race et du handicap, il y a la tendance à ignorer le rôle central que l'histoire de l'institutionnalisation des personnes qualifiées de handicapées – motivée par une application continue de l'eugénisme et du classisme – a joué dans la création de la société état carcéral (Appleman, 2018 ; Ben-Moshe, 2020). L'État carcéral occidental moderne s'est développé dans le contexte du colonialisme – ce que Cunneen et al. (2013) parlent de complexe pénal/colonial. Les personnes handicapées sont intimement liées à ce complexe, tout comme la carcérale est profondément liée à l'expérience du handicap (Steele, 2017). Comme l'observe Angela Davis (2014), « les pratiques carcérales sont si profondément ancrées dans l'histoire du handicap qu'il est effectivement impossible de comprendre l'incarcération [et la criminalisation] sans s'intéresser à l'enfermement des personnes handicapées » (p. viii). La volonté carcérale coloniale de contrôler, de séparer et d'incarcérer les personnes souffrant de déficiences physiques, cognitives et psychologiques est en effet une constante depuis la rencontre coloniale (Appleman, 2018). Pour les personnes handicapées, la subordination et la répression dans la vie institutionnelle – que ce soit dans les premiers hospices, asiles, hôpitaux, institutions ou plus tard dans les prisons – ont été la réalité forcée et non l'exception (Russell & Stewart, 2001).

Les personnes handicapées ont toujours été les principales cibles de la machine carcérale coloniale. Ainsi, l'institutionnalisation massive et à long terme des personnes handicapées est profondément liée au développement du système pénal et toutes deux jouent un rôle central dans la création de l'État carcéral. Au cours des premières décennies de la colonisation dans des contextes coloniaux, l'hospice a été introduit pour contenir et contrôler ceux qui étaient qualifiés de faibles d'esprit, les femmes et les enfants considérés comme étant en « danger moral », veufs, orphelins et malades. personnes – le tout de manière relativement indifférenciée (Appleman, 2018 ; Chapman et al., 2014). Ici, la pauvreté était le seul thème commun (Chapman et al., 2014) – un thème qui est resté constant tout au long de l'histoire de l'État carcéral. Au cours de cette période, la vie des personnes racialisées « était considérée comme encore plus jetable » (Schenwar et Law, 2020, p. 70) : les personnes racialisées étaient soumises à une torture et à une violence normalisées et effrénées (Chapman et al., 2014). Peu de temps après l'introduction des hospices, des asiles ont été introduits pour contenir et contrôler principalement les personnes handicapées – une forme d'enfermement institutionnel qui durerait entre 70 et 150 ans, en fonction du contexte colonial et de l'avènement de la désinstitutionnalisation dans chaque contexte.

Les asiles se sont effectivement développés parallèlement aux prisons (Schenwar & Law, 2020) et au système judiciaire pénal, qui, aux côtés du travail forcé et de l'esclavage, étaient au cœur de l'établissement de l'autorité coloniale, et en particulier pour les peuples autochtones, de la promulgation et de la légitimation du vol de biens. Terres autochtones et génocide (Cunneen, 2021). Il est important de souligner ici que le handicap est déjà surdéterminé par la race, ou par la pauvreté,

ou les deux. Nous savons, par exemple, que le handicap se manifeste de manière disproportionnée dans les communautés pauvres et racialisées où l'exposition aux conditions matérielles des formes contemporaines de colonisation telles que la pauvreté, le racisme structurel, le manque d'accès aux soins médicaux, à une alimentation saine et abordable, etc. conditions du handicap (Erevelles, 2014). Le nombre disproportionné de personnes racialisées handicapées est donc intrinsèquement lié au racisme structurel et à ses multiples manifestations de pauvreté et d'inégalité. La nature intrinsèquement invalidante (Russell et Stewart, 2001) des systèmes de justice pénale (y compris les services de police) contribue également fondamentalement à la surreprésentation inquiétante des personnes racialisées handicapées dans les prisons d'aujourd'hui.

Parallèlement, la désinstitutionnalisation n'a guère contribué à freiner l'afflux de personnes handicapées vers les prisons. Au contraire, dans les contextes coloniaux, la décentralisation du filet de sécurité sociale, les coupes dans les services publics, l'érosion des salaires décents et les politiques qui rendent les logements abordables et accessibles hors de portée ont directement contribué aux échecs persistants de la désinstitutionnalisation pour les générations successives de personnes. les personnes handicapées (Ben-Moshe, 2020). Les États coloniaux ont en outre « abandonné leur contrat social avec les personnes désinstitutionnalisées » (Russell et Stewart, 2001, p. 69) en raison du sous-financement chronique et à long terme des soins communautaires. La désinstitutionnalisation a ensuite conduit directement ou indirectement à l'emprisonnement d'un nombre encore plus important de personnes handicapées (Appleman, 2018), souvent à la suite d'infractions mineures telles que dormir dans un lieu public, voler de la nourriture, violer les ordonnances de protection/intervention contre la violence. et autres ordonnances judiciaires, et possession de substances illicites (Rowe et al., 2022).

La reproduction de la logique carcérale coloniale est également clairement évidente dans la fixation contemporaine sur les paradigmes basés sur le risque qui prolifèrent dans la sphère juridique pénale. En tant que forme d'oppression fondée sur des preuves (Goddard et Myers, 2017), les technologies d'évaluation des risques dans des contextes juridiques pénaux agissent effectivement comme une justification scientifique – sous couvert d'objectivité et de neutralité scientifiques – pour ignorer l'impact historique et contemporain de la colonisation (Cunneen). et al., 2013). Plus spécifiquement en ce qui concerne les personnes handicapées racialisées et non racialisées, le paradigme du risque ignore l'impact du capacitisme racialisé évoqué ci-dessus. En se concentrant sur des interventions hyper-individualistes étroitement définies qui reprochent à l'individu ses « échecs », les outils d'évaluation des risques préservent l'élan carcéral colonial pour confiner les cibles familières de l'oppression coloniale. Ils le font, par exemple, en transformant l'expérience vécue de groupes marginalisés tels que les personnes handicapées racialisées et non racialisées en un score de risque élevé (Goddard et Myers, 2017) et en construisant des aspects de la déficience (p. -capacités de résolution) comme simplement une autre catégorie de risque – tout en niant les intersections entre les oppressions raciales, de classe, de genre et capacitistes qui créent les définitions et les causes du « crime » (Cunneen et al., 2013). Il existe en effet « une ligne très mince » entre les outils eugéniques racistes et capacitaires du colonisateur et les outils du paradigme du risque de la fin du XXe siècle (Appleman, 2018, p. 462).

Les germes de notre hyperincarcération moderne (Cunneen et al., 2013) – le ciblage des groupes racialisés, des personnes handicapées et d'autres groupes pauvres et marginalisés – se trouvent donc dans l'impulsion carcérale des premiers colonisateurs à catégoriser, contrôler et incarcérer. personnes handicapées (Appleman, 2018). Les universitaires et militants abolitionnistes Schenwar et Law (2020) expliquent ainsi la continuité, la reproduction et la normalisation de l'impulsion carcérale coloniale : « Le vrai problème est que certaines manières de vivre le monde sont considérées comme des menaces catégoriques – pour la normativité, pour le capitalisme, pour la hiérarchie, pour le système lui-même. Et la réponse de notre société à une menace perçue est, bien entendu, le confinement » (p. 84). En effet, la violence épistémique et matérielle du colonialisme n'est pas l'effet d'un passé colonial, mais plutôt une logique centrale de l'État carcéral occidental moderne (Chartrand & Rougier, 2021). Les distinctions simples entre le matériel et l'épistémique –

c'est-à-dire les multiples formes d'injustice socio-structurelle et les pratiques de connaissance qui sous-tendent ces formes d'injustice – ne tiennent donc pas ; ils sont plutôt profondément liés (Cunneen, 2023).

Contester la colonialité : apprendre des traditions autochtones

L'une des principales conséquences de l'acceptation du fait que l'oppression subie par les personnes handicapées, racialisées ou non, criminalisées ou incarcérées est enracinée dans le projet colonial est le besoin urgent de décentrer et de perturber les fondements paradigmatiques de la « prison de la colonialité » (Quijano, 2007, p. 178) dans lequel nous sommes tous capturés. En effet, il n'y a « pas de justice sociale mondiale sans justice cognitive mondiale » (Santos et al., 2008, p. xx). La réalisation de la justice cognitive dépend plutôt de la reconnaissance d'une pluralité de savoirs – c'est-à-dire d'une justice qui englobe la reconnaissance de la grande diversité épistémologique du monde, y compris les « savoirs abolitionnistes fugitifs/marons » intersectionnels qui proviennent de ceux qui sont les plus touchés par la violence d'État (Ben-Moshe, 2020). En effet, la valorisation d'une multiplicité de savoirs est essentielle pour faciliter à la fois la « démocratisation radicale et la décolonisation du savoir et du pouvoir » (Santos et al., 2008, p. xix). L'opérationnalisation du double objectif de démocratisation et de décolonisation du savoir et du pouvoir est particulièrement possible dans deux projets étroitement liés : la réinscription des systèmes de savoir et des visions du monde autochtones, et la renaissance critique des pratiques culturelles autochtones comme moyen de commencer à démêler les « dimensions structurelles et psycho-affectives interdépendantes de la pouvoir » (Coulthard, 2014, p. 26).

Jusqu'à présent, nous avons présenté des preuves mettant en lumière l'histoire largement occultée de l'oppression des personnes handicapées dans le contexte colonial, ainsi que ses interconnexions avec l'oppression raciale et leur continuité de nos jours. Nous avons également démontré à quel point ces éléments sont au cœur des projets carcéraux. La colonialité s'est appuyée sur deux formes interconnectées d'oppression scientifique – le racisme scientifique et le capacitisme scientifique – pour catégoriser, contrôler et éliminer les personnes non blanches et non blanches. corps/esprits non normatifs. La reproduction des logiques coloniales du racisme scientifique et du capacitisme scientifique est extrêmement manifeste dans le complexe médico-industriel (MIC) moderne (Mingus, 2015). L'imposition violente du pouvoir colonial s'est appuyée sur l'enfermement et l'élimination des personnes handicapées et des personnes racialisées dans le cadre de la création d'un État carcéral. La reproduction des logiques de la carceralité coloniale est clairement évidente, entre autres, dans le maintien de l'ordre des personnes handicapées et dans les paradigmes contemporains basés sur le risque.

Les outils d'oppression positivistes, racistes et capacitaires qui ciblent les personnes handicapées, racialisées ou non, criminalisées ou incarcérées nécessitent également la reconnaissance des interconnexions profondes entre les processus de criminalisation et de pathologisation. La criminalisation et la pathologisation sont toutes deux des formes fondamentales d'oppression et des caractéristiques essentielles de la violence étatique et des logiques carcérales (Ben-Moshe, 2020). Pour les personnes handicapées criminalisées ou incarcérées, racialisées et non racialisées, le MIC (en tant que moyen principal de pathologisation) et l'état carcéral (en tant que moyen principal de criminalisation et de carceralité) doivent être compris comme étant interconnectés. Comme le soutient Mari Matsuda (1999), les interconnexions profondes entre toutes les formes de domination et d'oppression exigent que le démantèlement d'une forme d'oppression soit impossible sans le démantèlement de toutes les autres. En conséquence, les fondements paradigmatiques colonisateurs positivistes du MIC et de l'appareil carcéral lui-même doivent être simultanément remis en question. Il existe un besoin urgent et indispensable de décolonisation des fondements épistémiques de ces régimes de connaissance et de pouvoir. Comme nous l'avons démontré, ce projet de décolonisation est aussi essentiel pour obtenir justice pour les personnes racialisées en détention que pour les personnes handicapées criminalisées.

L'une des propositions les plus radicalement discrètes visant à bouleverser les fondements des paradigmes colonisateurs réside peut-être dans la compréhension qu'ont les peuples autochtones du pouvoir d'affirmation de la vie des notions étroitement liées de relationnalité et d'interdépendance. En effet, les conceptions autochtones de la relationnalité et de l'interconnectivité perturbent et remettent en question profondément une revendication fondamentale des régimes positivistes occidentaux de connaissance et de pouvoir : l'acceptation incontestée des revendications de déconnexion – non seulement via la division esprit/corps, mais aussi via les revendications de notre déconnexion du vivant. Terre; une affirmation qui, à son tour, nie l'incarnation sociale (Connell, 2011) de la connaissance, notamment via l'acceptation incontestée de l'objectivité et de la rationalité (Moreton-Robinson, 2017).

Dans sa critique perspicace des méthodologies de recherche occidentales, la spécialiste du Goenpul Aileen Moreton-Robinson (2017) explique comment l'hégémonie de la science occidentale a désavoué l'incarnation de la connaissance en omettant d'aborder les origines métaphysiques de ses prétentions à la déconnexion, en particulier une déconnexion avec le monde naturel. . Pourtant, les théories autochtones, féministes, abolitionnistes et (certaines) du handicap démontrent que « nous sommes, en tant qu'êtres incarnés [...] profondément impliqués dans un tout plus vaste » (Connell, 2011, p. 1360). À tout le moins, il est nécessaire d'accepter qu'il est aussi valable d'aborder le monde avec un argument métaphysique selon lequel on est connecté à son corps, à son esprit et au monde naturel, que de faire valoir un argument métaphysique selon lequel on est déconnecté. du corps, de l'esprit et du monde naturel (Moreton-Robinson, 2017). Attirant l'attention sur le rôle central de la relationnalité dans la littérature sur les méthodologies de recherche autochtones produite au Canada, aux États-Unis, à Hawaï, en Australie et en Nouvelle-Zélande, Moreton-Robinson (2017) explique les compréhensions autochtones de la relationnalité et de l'interconnectivité :

La relationnalité est fondée sur une conception holistique de l'interconnexion et de l'inter-substance entre et parmi tous les êtres vivants et la terre [...]. [La relationnalité] façonne les manières de connaître, d'être et de faire ; être connecté, c'est savoir, et le savoir est incarné et connecté au pays

Comme le montre Coulthard (2014), la renaissance critique de ces principes fondamentaux des systèmes de connaissances et des pratiques culturelles autochtones est fondamentale pour l'anticolonialisme autochtone et, par conséquent, pour la rupture des processus et pratiques d'exploitation et d'oppression des paradigmes colonisateurs :

L'anticolonialisme autochtone [...] est mieux compris comme une lutte principalement inspirée et orientée autour de la question de la terre – une lutte non pas pour la terre au sens matériel, mais aussi profondément informée par ce que la terre en tant que système de relations et d'obligations réciproques peut enseigner. nous de vivre nos vies les uns par rapport aux autres et au monde naturel dans des termes non dominants et non exploités.

Ce fondement territorial de la pensée décoloniale autochtone constitue ce que Coulthard (2014) appelle une « normativité fondée » (p. 13). « La normativité ancrée nous apprend à vivre nos vies en relation avec d'autres personnes et formes de vie non humaines d'une manière profondément non autoritaire, non dominante et non exploitante » (Coulthard et Simpson, 2016, p. 254). Dans son analyse des dimensions pédagogiques transformatrices de la profonde compréhension de l'interdépendance des peuples autochtones, la chercheuse Mississauga Nishnaabeg Leanne Betasamosake Simpson (2014) explique comment la nature incarnée et contextualisée de la normativité ancrée crée « un ordre implicite qui ne fait aucune discrimination selon le sexe, l'âge, par capacité, ou l'une de ces choses » ; mais plutôt, le sens et la connaissance proviennent « d'un réseau de compassion de relations interdépendantes qui sont différentes et précieuses en raison de cette différence » (p. 11-12).

Le potentiel radical et transformateur de la renaissance critique des conceptions autochtones de l'interdépendance est reconnu dans bon nombre des mouvements sociaux/abolitionnistes les plus importants de notre époque, notamment Black Lives Matter, Critical Resistance et le mouvement Disability Justice. Par exemple, Sins Invalid (2019) – un groupe de militants handicapés comprenant des personnes queer et des personnes de couleur qui ont fondé le mouvement Disability Justice aux États-Unis – a intégré l'interdépendance comme l'un des dix principes fondamentaux du mouvement :

Avant le projet colonial massif d'expansion de l'Europe occidentale, nous comprenions la nature de l'interdépendance au sein de nos communautés. Nous considérons la libération de tous les systèmes vivants et de la terre comme faisant partie intégrante de la libération de nos propres communautés, car nous partageons tous une seule planète. Nous travaillons pour répondre aux besoins de chacun alors que nous progressons vers la libération, sans toujours rechercher des solutions étatiques qui étendent inévitablement le contrôle de l'État plus loin dans nos vies.

L'articulation de l'interdépendance pour le mouvement pour la justice pour les personnes handicapées est une pratique politique centrée sur la différence qui s'oppose simultanément aux processus de normalisation et à la myriade de formes de carcéralité et de violence sanctionnées par l'État (Sins Invalid, 2019). Dans sa pratique, la justice pour les personnes handicapées est radicalement inclusive. La justice pour les personnes handicapées bouleverse le cœur des paradigmes colonisateurs en remettant en question ce qui est considéré comme « normal », en ne voulant pas simplement rejoindre les rangs des colonisateurs, mais en cherchant plutôt à démanteler les rangs et les systèmes qui les maintiennent (Mingus, 2010). En centrant les points communs de groupes ciblés de manière intersectionnelle, une forme d'interdépendance radicale ancrée dans les compréhensions autochtones est relancée de manière cruciale.

L'insistance des abolitionnistes et des organisateurs de la justice transformatrice à centrer le concept de relationnalité est inextricablement liée à la reconnaissance de notre interdépendance dans la construction d'une « résistance intersectionnelle » dans des mouvements tels que Disability Justice (Davis et al., 2022). Comme le dit Mariame Kaba (2020), « si on n'arrive pas à s'entendre [...] alors qu'est-ce qu'on fout ? Tout ce qui vaut la peine se fait avec d'autres personnes [...]. [Lorsque nous sommes en relation les uns avec les autres, nous nous influençons les uns les autres » (pp. 175-179). Comme Kaba le laisse entendre, il existe une dimension dialectique à la relationnalité dans l'organisation abolitionniste (Davis et al., 2022). La relationnalité dialectique au niveau de la construction du mouvement est un puissant véhicule pour dépasser le « mythe de l'indépendance » (Mingus, 2010, n.p.), pour affronter les différences, découvrir les points communs et forger des alliances authentiques. En effet, la renaissance critique des conceptions autochtones de l'interdépendance et de la relationnalité dans les principaux mouvements sociaux/abolitionnistes de notre époque témoigne du pouvoir d'affirmation de la vie des systèmes de connaissances autochtones pour résister, démanteler et transformer les institutions et les paradigmes générateurs de mort sur lesquels repose le système carcéral colonial. l'État est fondé.

Conclusion : vers une abolition décoloniale inclusive

Raconter l'histoire des formes actuelles d'oppression interconnectées ciblant les personnes handicapées, racialisées ou non, criminalisées ou incarcérées dans des contextes coloniaux explique comment la libération des membres de ces groupes dépend à la fois de l'abolition des institutions d'oppression en réseau telles que le MIC. et le complexe pénal-colonial et la décolonisation des paradigmes, relations et processus coloniaux oppressifs. Dans ce chapitre, nous avons suggéré quelques outils conceptuels, transformateurs et organisateurs clés qui peuvent être appliqués à la réimagination de la justice pour faire progresser une abolition décoloniale inclusive. Premièrement, et c'est peut-être le plus important, nous soulignons la nécessité cruciale de reconnaître l'intersectionnalité des luttes de libération et d'autodétermination entre les personnes handicapées criminalisées ou incarcérées, racialisées et non racialisées. Nous avons mis en évidence les multiples possibilités de solidarité et de résistance qui émergent lorsque les mouvements sociaux,

les militants et les universitaires rejettent les conceptions mono-axiales de la subordination, mais utilisent plutôt explicitement l'analyse intersectionnelle comme outil clé pour forger des solidarités. Deuxièmement, nous soutenons la nécessité cruciale de centrer simultanément la compréhension de la continuité de la colonialité et de reconnaître le rôle que les savoirs et les pratiques culturelles autochtones ravivés de manière critique peuvent jouer dans la construction d'alternatives aux relations sociales et aux paradigmes oppressifs sur lesquels le projet colonial est fondé. . Comme Coulthard et Simpson (2016) nous le rappellent avec force :

Lorsque nous supprimons la présence autochtone de nos efforts intellectuels, de la construction de nos mouvements et de nos connaissances, non seulement nous nous alignons sur le mauvais côté de l'histoire, mais nous nions nécessairement toute forme de solidarité et devenons des acteurs du maintien du colonialisme de peuplement.

L'approfondissement du dialogue entre les mouvements décoloniaux et abolitionnistes vers une unité politique globale – une abolition décoloniale et un décolonial abolitionniste – constituera une opportunité radicalement inclusive de co-crée un monde juste et libéré pour tous. Nous proposons que, pour atteindre cet objectif, il soit crucial de recadrer la justice et la libération comme étant relationnelles et interdépendantes. Lorsque nous « apprenons » simultanément de ceux qui subissent une oppression intersectionnelle et, en même temps, « apprenons à désapprendre » les fondements épistémiques de la prison de la colonialité, la revalorisation des compréhensions autochtones de la relationnalité et de l'interdépendance devient centrale.

En nous concentrant sur la compréhension que les terres des peuples autochtones « sont devenues le terrain de l'oppression des autres » (Byrd, 2019, p. 213), tout en prêtant attention aux savoirs assujettis des peuples autochtones qui affirment la vie, nous pouvons commencer à voir comment notre politique actuelle Les arrangements oppressifs pour les personnes handicapées criminalisées ou incarcérées, racialisées et non racialisées, sont historiquement contingents et peuvent donc être transformés (Davis et al., 2022). Dans le même temps, une telle analyse révèle de multiples possibilités de renforcement de la solidarité et de la résistance entre divers groupes, comme le montrent clairement les mouvements intersectionnels tels que Disability Justice. Une reconnaissance plus profonde de notre interdépendance – de notre profonde implication dans un tout plus vaste – et du besoin fondamental de relationnalité – comme ce qui nous unit et est plus important que nos différences – sont des outils essentiels pour construire la solidarité dans le moment présent. De cette manière, la progression de l'abolition décoloniale exige la reconnaissance du fait que « personne n'est libre tant que le dernier et le moindre d'entre nous ne le sont pas » (Matsuda, 1999, p. 1189).